



## A V I S P U B L I C

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS est par les présentes donné que sera étudiée, lors de la séance du Conseil municipal de la municipalité de Cloridorme, qui se tiendra au lieu normal des réunions du conseil le lundi 4 octobre 2021 À 19 h, la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Pierre Déry pour la propriété située au 1, route du Brûlé.

La nature de la dérogation mineure est la suivante :

- La construction d'un garage avec une marge de recul en façade de 7,62 à la place de 9 mètres comme stipule le règlement 2007-05.

Cette dérogation mineure aura pour effet :

- D'accorder un certificat de conformité pour la résidence afin de rendre conforme pour la construction du garage.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra tout intéressé **désirant** s'exprimer relativement à cette demande.

Donné à Cloridorme

Le 1<sup>er</sup> Octobre 2021

  
Diane Gregory

Directrice générale et secrétaire-trésorière